

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 91.00.611.022.1 DU 30 JUILLET 1991

**Balances à équilibre automatique METTLER
modèles LI-h et LIM-h
à indication du poids et du prix**

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

METTLER-TOLEDO (Albstadt) Gmbh, Gartenstrasse 86, D-7470 Albstadt 1 - Ebingen.

DEMANDEUR

METTLER-TOLEDO SA, 18-20, avenue de la Pépinière, 78220 Viroflay.

OBJET

La présente décision renouvelle et complète la décision n° 90.2.18.629.2.3 du 8 juin 1990 (1).

CARACTERISTIQUES

Les balances à équilibre automatique METTLER, modèles LI-h et LIM-h à indication du poids et du prix faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approuvés par la décision précitée, par la possibilité d'imprimer des valeurs de pesées inférieures à la portée minimale.

(1) *Revue de Métrologie*, juillet 1990, page 936.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Outre les caractéristiques métrologiques, la plaque d'identification doit porter les numéros et la date de la présente décision ainsi que la mention :

**INTERDIT POUR LA REALISATION
DES PREEMBALLAGES
HORS DE LA PRESENCE DU PUBLIC**

Cette mention est également rappelée à proximité des indications côté client.

DEPOT DE MODELES

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 7 juin 2000.

POUR LE MINISTRE EMPECHE :
LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
M. GERENTE